



DOCUMENT DE TRAVAIL

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT DE
L'ÉCOLE DE BOURGOGNE TENUE LE MARDI
28 SEPTEMBRE 2021 À 19 HEURES 00 - RENCONTRE VIRTUELLE TEAMS ET PRÉSENTIEL

Étaient présents :

Parents :

Éric Beaudoin
Philippe Privé
Anne Marie Hébert
Julie Théorêt
Véronique Mercille, substitut
Louise Dupuis, substitut

Personnel enseignant :

Mathieu Auclair
Mélanie Taylor-Mocella
Catherine Martin
Cynthia Desbiens Pétrin

Personnel de soutien :

Francine Meloche

Responsable du service de garde :

Danielle Fortier

Direction :

Donia Salehabadi

Étaient absents :

Élaine Charest
Audrey Kamariza

1. OUVERTURE ET PRÉSENCES

Les présences sont prises, il est 19 heures 13.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

En l'absence d'un ou d'une président(e) madame Donia Salehabadi souhaite la bienvenue aux membres et nous fait la lecture de l'ordre du jour.

Modification : Ajout du point 15.4 Sorties du mois de septembre.

CE-21/22-01 Madame Anne Marie Hébert propose l'adoption de l'ordre du jour tel que modifié.

Adopté à l'unanimité

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 1^{er} JUIN 2021

CE-21/22-02 Monsieur Éric Beaudoin propose l'adoption du procès-verbal du 1^{er} juin 2021 tel que proposé.

Adopté à l'unanimité

4. SUIVI DU PROCÈS-VERBAL DU 1^{er} JUIN 2021

Aucun suivi.

5. PRÉSENTATION ET LISTE DES MEMBRES DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT

Un tour de table est fait pour la présentation des membres. Des petites modifications sont apportées à la liste des membres.

6. DÉNONCIATION D'INTÉRÊTS

L'article 70 de la *Loi sur l'instruction publique* prévoit que tout membre du conseil d'établissement qui a un intérêt direct ou indirect dans une entreprise qui met en conflit son intérêt personnel et celui de l'école doit, sous peine de déchéance de sa charge, le dénoncer par écrit à la direction de l'école, s'abstenir de voter sur toute question concernant cette entreprise et éviter

d'influencer la décision s'y rapportant. Il doit en outre se retirer de la séance pour la durée des délibérations et du vote relatif à cette question.

La dénonciation requise au premier alinéa se fait lors de la première séance du Conseil suivant laquelle un membre participe pour la première fois.

La direction remet à chaque membre un formulaire de dénonciation d'intérêts et en fait une brève présentation. Elle demande à chacun de le compléter. Tous les formulaires doivent lui être retournés d'ici une semaine.

7. DOCUMENT EN LIEN AVEC LA CONFIDENTIALITÉ

Le document en lien avec la confidentialité doit être complété et remis à madame Francine Meloche.

8. INFORMATION CONCERNANT LES NOUVEAUTÉS EN LIEN AVEC LE CÉ

Madame Donia Salehabadi nous informe sur les différentes nouveautés concernant le conseil d'établissement depuis la mise en place des nouveaux centres de service scolaires.

9. FORMATION OBLIGATOIRE DES NOUVEAUX MEMBRES

Madame Salehabadi informe également les membres à propos des différentes capsules de formation obligatoires pour les membres du Conseil.

10. PAROLE AU PUBLIC

Aucun public.

11. ÉLECTION D'UNE PRÉSIDENTE OU D'UN PRÉSIDENT DU CE

En vertu de l'article 56 de la *Loi sur l'instruction publique (LIP)*, les membres du conseil d'établissement choisissent parmi les représentants des parents, qui ne sont pas membre du personnel du centre de services scolaire, celui ou celle qui



agira comme président ou comme présidente. Cette nomination est valable pour un an.

Madame Véronique Mercille propose monsieur Éric Beaudoin, monsieur Beaudoin propose monsieur Philippe Privé et madame Danielle Fortier propose madame Julie Théorêt. Monsieur Privé refuse, madame Théorêt serait plus à l'aise comme vice-présidente et monsieur Beaudoin accepte le poste de président.

CE-21/22-03 EN CONSÉQUENCE, sur proposition de monsieur Mathieu Auclair, il est résolu à l'unanimité,

DE CHOISIR monsieur Éric Beaudoin comme président du Conseil pour l'année scolaire 2021-2022 et de choisir madame Julie Théorêt comme vice-présidente.

Adoptée à l'unanimité

12. SECRETARIAT DES RENCONTRES

Madame Francine Meloche agira comme secrétaire du Conseil.

13. CALENDRIER DES RENCONTRES

Nos dates de rencontres seront les: 28 septembre, 17 novembre, 22 février, 19 avril et le 31 mai.

CE-21/22-04 Monsieur Mathieu Auclair propose d'accepter les dates des réunions du Conseil pour l'année scolaire 2021-2022.

Adopté à l'unanimité

14. RÈGLES DE RÉGIE INTERNE

Des précisions sont portées à l'attention des membres : article 4.1 demande de remplacement, l'article 5.1 avis de convocation, l'article 7.2.3 séances ordinaires et l'article 13. Règles de dépenses admissibles.



CE-21/22-05

L'article 67 de la *Loi sur l'instruction publique* prévoit que le conseil d'établissement établit ses règles de régie interne, lesquelles doivent prévoir la tenue d'au moins 5 séances par année scolaire;

Cet article prévoit aussi que le Conseil doit fixer le jour, l'heure et le lieu de ses séances et en informer les parents et les membres du personnel de l'école.

Les règles de régie interne existantes ont été présentées aux membres du Conseil par la direction.

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de monsieur Philippe Privé, il est résolu à l'unanimité;

D'ADOPTER les règles de régie interne du Conseil telles que présentées par la direction dont une copie est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

DE MANDATER madame Francine Meloche afin de rendre publiques ces règles de régie interne ainsi que les dates de rencontres du Conseil d'ici la prochaine rencontre du Conseil.

Adoptée à l'unanimité

15. ACTIVITÉS ÉDUCATIVES COMPLÉMENTAIRES

15.1 Sorties scolaires en milieu culturel et École inspirante

Nous bénéficions encore cette année d'une enveloppe budgétaire pour les sorties scolaires en milieu culturel ainsi que pour l'École inspirante. Madame Donia Salehabadi nous informe que très peu d'activités devront être déboursées par les parents.

15.2 Liste des activités

Le document est présenté aux membres. L'article 87 de la *Loi sur l'instruction publique* prévoit que le Conseil approuve la programmation des activités éducatives qui nécessitent un changement aux heures d'entrée et de sortie quotidienne des élèves ou un déplacement de ceux-ci à l'extérieur des locaux de l'école proposée par la directrice de l'école. La directrice a présenté les activités qui nécessiteront soit un changement aux heures, soit une sortie à l'extérieur de l'école. Ces projets d'activités ont été élaborés avec la participation des membres du personnel de l'école conformément à ce que prévoit l'article 89 de la *Loi sur l'instruction publique*.

- CE-21/22-06** EN CONSÉQUENCE, sur proposition de madame Julie Théorêt, il est résolu à l'unanimité d'approuver la programmation d'activités, telle que proposée par la directrice, incluant les coûts.

Adoptée à l'unanimité

15.3 Sorties gratuites à proximité de l'école

- CE-21/22-07** Madame Mélanie Taylor Mocella propose que différentes activités aux environs de l'école aient lieu tout au long de l'année scolaire. Les parents de l'école seront avisés par écrit à chaque sortie.

Adoptée à l'unanimité

15.4 Sorties réalisées au mois de septembre

- CE-21/22-08** Madame Danielle Fortier propose que les membres acceptent les coûts de l'activité Fort Débrouillard pour les 6^e années et celle au camp de jour l'Estacade pour les 3^e années qui ont eu lieu au début du mois de septembre (les membres se sont prononcés par courriel). Les membres désirent également accepter les activités éducatives qui seront réalisées en septembre 2022.

Adoptée à l'unanimité

16. RÉSOLUTION POUR LE PAIEMENT DE LA BRIGADIÈRE

CE-21/22-09 Madame Danielle Fortier propose que la direction demande au service de l'Organisation scolaire un montant lui permettant de défrayer la moitié du coût généré par la présence d'une surveillante dans le débarcadère.

Adoptée à l'unanimité

17. DÉROGATION À LA POLITIQUE DE SAINTE ALIMENTATION

La directrice présente la demande des enseignants en lien avec la possibilité de déroger à la politique alimentaire lors des journées spéciales.

CE-21/22-10 Il est proposé par madame Catherine Martin que les membres adoptent la dérogation à la politique alimentaire pour les journées spéciales pour les fêtes suivantes : Halloween, Noël, St-Valentin, Pâques, fin d'année et nous rajoutons les hot-dogs ainsi que la barbe à papa pour la semaine des services de garde.

Adoptée à l'unanimité

18. PLAN DE LUTTE POUR CONTRER LA VIOLENCE ET L'INTIMIDATION

L'article 75.1 de la *Loi sur l'instruction publique* prévoit que le Conseil approuve le plan de lutte contre l'intimidation et la violence et son actualisation proposés par la directrice de l'école;

Ce plan a principalement pour objet de prévenir et de contrer toute forme d'intimidation et de violence à l'endroit d'un élève, d'un enseignant et de tout autre membre du personnel de l'école;

En vertu de l'article 75.2 de la *Loi sur l'instruction publique*, ce plan prévoit les engagements qui doivent être pris par la directrice envers l'élève victime d'un acte d'intimidation et les parents de celui-ci ainsi que les démarches qui doivent être entreprises par la directrice auprès de l'élève qui est l'auteur d'un acte d'intimidation et les parents de celui-ci.

Par ailleurs, le document, une fois accepté par les membres, sera intégré sur le site Web de l'école et le Conseil doit veiller à ce que ce document soit rédigé de manière claire et accessible;

La directrice a présenté le plan de lutte contre l'intimidation et la violence;

CE-21/22-11 EN CONSÉQUENCE, sur proposition de madame Anne Marie Hébert, il est résolu à l'unanimité;

D'APPROUVER le plan de lutte contre l'intimidation et la violence proposé par la directrice de l'école pour l'année scolaire 2021-2022, dont copie est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

DE MANDATER la directrice afin de rendre accessible le plan de lutte contre l'intimidation et la violence et ce, d'ici la prochaine rencontre.

Adoptée à l'unanimité

19. DEMANDES POUR LE FONDS À DESTINATION SPÉCIALE

Madame Salehabadi nous présente les demandes en lien avec notre fonds à destination spéciale (30 000 \$). Nous pourrions réévaluer le montant pour l'activité des finissants à 800 \$ au lieu de 200 \$, à 150 \$ au lieu de 80 \$ pour la récompense pour l'escouade compostage et pour la fête de fin d'année de l'augmenter de 1 500 \$.



CE-21/22-12 Madame Anne Marie Hébert propose d'accepter les activités communes et les achats de matériel, pour un montant d'environ 11 950 \$ qui sera pris dans notre fonds à destination spéciale si le budget école ou une mesure ne peut pas les assumer.

Adoptée à l'unanimité

20. CAMPAGNE DE FINANCEMENT

L'article 94 de la *Loi sur l'instruction publique* prévoit que le Conseil approuve la tenue d'une campagne de financement, la nature des activités de financement qui composent cette campagne, et approuve également l'utilisation qui sera faite des sommes ainsi amassées;

Pour prendre cette décision, le Conseil doit respecter les écrits du Centre de services scolaire des Patriotes en cette matière, notamment, l'encadrement relatif aux campagnes de financement dans les école (activités diverses incluant les dons et les commandites);

L'article 94 de la *LIP* prévoit aussi que toutes les sommes recueillies dans le cadre d'une campagne de financement doivent être versées dans un fonds à destination spéciale;

La directrice a présenté la campagne de financement Fundsrip qui a pour objectif de remasser des fonds afin de financer des activités communes et de l'achat de matériel;

Le coût total de ce projet est de 12 020,00 \$ et devra être amassé dans le cadre de la campagne de financement, qui comprendra plusieurs activités;

La directrice a présenté les différentes activités de financement proposées et les membres ont échangé à ce sujet.



L'objectif est d'avoir accumulé toutes les sommes nécessaires d'ici la fin de l'année scolaire;

Dû à un manque de personnel et de parents pour la mise en place, la campagne de paniers bio a été annulée.

Monsieur Philippe Privé fera des recherches pour partir la campagne de financement Fundscrip. Les cartes commandées peuvent être remises à l'école ou livrées à la maison. Un sous-comité pourrait être formé.

CE-21/22-13 EN CONSÉQUENCE, sur proposition de monsieur Mathieu Auclair, il est résolu à l'unanimité ;

D'APPROUVER la tenue d'une campagne de financement visant à solliciter et recevoir des dons afin de financer ce projet;

D'APPROUVER que cette campagne soit composée d'achat de cartes Fundscrip (octobre) et de mini serres (printemps 2022);

Que toutes les sommes recueillies dans le cadre de toutes ces activités soient versées au fonds à destination spéciale, afin de permettre de financer ce projet;

D'APPROUVER que les sommes recueillies soient ensuite retirées du fonds à destination spéciale, par la direction, afin de financer le coût du projet;

Adoptée à l'unanimité

21. RENTÉE SCOLAIRE

Plusieurs observations ont été faites par les parents au sujet du stationnement, des brigadières, d'arbustes qui devraient être taillés près de la clôture, des informations reçues par les parents (communication école/parents) et des



dates de rencontres-enseignants. Les parents tiennent à remercier le comité pour la kermesse du début d'année.

22. ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

- Bonne participation, plusieurs parents étaient présents.
- 2 substituts ont été élus.
- Trouver des moyens pour attirer plus de parents.

23. PAROLE AUX ENSEIGNANTS

Aucune intervention

24. PAROLE À LA REPRÉSENTANTE DU SERVICE DE GARDE

Le service aura droit cette année à la subvention car environ 207 élèves sont inscrits.

25. PAROLE AU REPRÉSENTANT DU COMITÉ DE PARENTS

- Première rencontre aura lieu le 7 octobre.

26. PAROLE AU REPRÉSENTANT DE L'OPP

- Monsieur Philippe Privé fera sa première rencontre d'ici peu.
- Message dans l'info-parents ou demande de bénévolat pour recruter des membres pour l'OPP.

27. AUTRES SUJETS

Aucune intervention.



28. LEVÉE DE LA SÉANCE

La séance est levée, il est 21 heures 33.

Éric Beaudoin, président

Francine Meloche, secrétaire

Donia Salehabadi, directrice